LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260205-B_2026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois février à dix-sept heures, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-huit janvier deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Mickaël DABET, Benoît LARVOR, Henri FLAGEUL, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Éric ROBIN, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Claudine BROSSARD, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à Nicole LE COUÉDIC), Dominique VIEL (pouvoir à Olivier RIVALLAN), Gérard DABOUDET (pouvoir à M. ULMER), Roselyne ROCABOY, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Marie-Thérèse PITHON, Aurélie HERVÉ, Laurent BERTHO, Christian LE RIGUIER (pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN), Yvon LE JAN (pouvoir à Xavier HAMON) ;

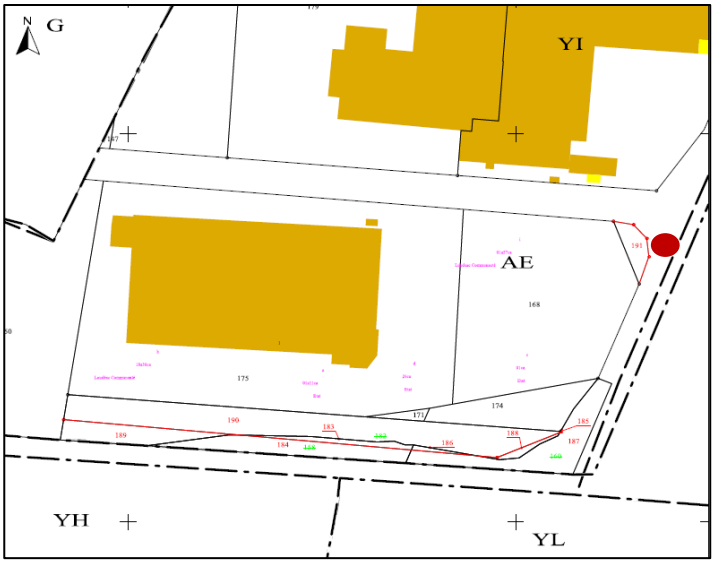
Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Claude DELAHAYE, Maryline JAOUEN ;

Également présent(e)s : Arlette HINGANT, Pierrick GLAIS, Joël FERRON, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

B_2026_04 DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC ZONE D'IFFLET – SAS OLANO SERVICES

Par délibération du bureau communautaire B-2025-047 en date du 24 juin 2025, Loudéac Communauté Bretagne Centre a procédé à la cession de 2037 mètres carrés de foncier économique (espaces verts) au profit de la SAS OLANO SERVICES (référence des parcelles : AE 190 - AE 188 – AE 191.



La parcelle AE 191 est issue du domaine public de Loudéac Communauté.

La vente d'une emprise dépendante du domaine public suppose son déclassement au préalable. Il est rappelé qu'aux termes des dispositions de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

Etant constaté que l'emprise cédée n'assure plus de fonction de desserte ou de circulation, aucune enquête ne sera donc à diligenter en l'espèce.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260205-B_2026_04-DE

Pour mémoire, afin de permettre la vente de cette emprise, un document d'arpentage a été dressé par le cabinet SELARL NICOLAS ASSOCIES Géomètres-Experts chargé de procéder à la division.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE

1. D'autoriser le déclassement de la parcelle cadastrée AE 191 ;
2. De confirmer les termes de la délibération du bureau communautaire B-2025-047.

Exercice :	41	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	30	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	06		
Pour :	36	Loudéac, le 3 février 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Evelyne GASPAILLARD

Date : 2026.02.05 11:43:11 +01'00'

Date : 2026.02.05 11:43:30 +01'00'